



Communiqué interne à destination des collaborateurs d'Orange en France :

Confirmation de l'annulation du second tour des élections visant à la désignation d'un administrateur représentant les salariés actionnaires d'Orange

Bonjour,

La Cour d'appel de Versailles a rendu son arrêt confirmant en tout point le jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 3 mai 2024 qui avait annulé le second tour des élections visant à la désignation de l'administrateur représentant les salariés actionnaires au Conseil d'administration d'Orange.

Dans son arrêt la Cour impute, entre autres, à la CFE-CGC Orange, « une atteinte sérieuse à l'égalité des moyens de propagande utilisés par les candidats et leurs soutiens durant la campagne, principe général du droit électoral » et surtout un défaut de loyauté dans la campagne. Elle qualifie la communication du syndicat de « mensongère et virulente », offensante, voire dénigrante « au point de dépasser les limites admissibles de la liberté d'expression syndicale et de la polémique électorale ».

La Cour fait par ailleurs grief à la CFE-CGC Orange d'avoir « durant la campagne, démarché des membres du corps électoral qui n'y avaient pas préalablement consenti, en violation des prescriptions du règlement électoral ».

Elle rejette enfin un certain nombre d'accusations portées par la CFE-CGC Orange à l'encontre de l'entreprise. Elle considère ainsi que l'entreprise n'a pas violé son obligation de neutralité lors du scrutin mais au contraire que ses « réactions manifestent le souci de rétablir l'égalité entre les candidats et la loyauté de la propagande ; leur retenue ne démontre aucun parti-pris de l'entreprise en faveur de l'un des syndicats ».

Orange va donc pouvoir prochainement organiser un second tour des élections en s'assurant qu'il se déroule dans des conditions tenant le plus grand compte du jugement du tribunal de commerce de Nanterre et de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles, et ce afin d'être en mesure de présenter la candidature d'un binôme représentant les salariés actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale du 21 mai 2025 en veillant à éviter une nouvelle campagne électorale contrevenant aux principes éthiques et de loyauté.

Direction de la Communication Interne Groupe

Communiqué Interne adressé aux salariés d'Orange en France

